

UE 2 Clinique S3 Urgences

ECTS
14 crédits

Composante
Santé

Présentation

Description

Sémiologie des pathologies,

Relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques),

Différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments,

Mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique,

Différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité,

Stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies,

Référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes,

Eléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale,

Comportements des patients atteints des pathologies visées

Objectifs

- analyser la sémiologie clinique et paraclinique des pathologies prévalentes en médecine d'urgence,
- apprécier le degré d'urgence,
- intégrer les marqueurs biologiques des pathologies (valeurs physiologiques et pathologiques) dans le raisonnement,
- distinguer les classes thérapeutiques et déterminer les mécanismes d'actions des médicaments, ainsi que leurs indications,

- anticiper et identifier la survenue d'événements indésirables liés à la toxicité des molécules,
- proposer, mettre en œuvre et évaluer les stratégies thérapeutiques afférentes adaptées aux situations cliniques et pathologies prévalentes en médecine d'urgence,
- intégrer dans son raisonnement ou intégrer dans sa prise en soins les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes,
- identifier les situations dans lesquelles la réalisation d'examen complémentaires est utile au diagnostic ou à la surveillance du patient,
- identifier, anticiper, accompagner les réactions des patients et de leur entourage dans des situations cliniques prévalentes en médecine d'urgence,
- choisir et réaliser les procédures de soins ou de mise en conditions techniques nécessaires au maintien de l'état de santé ou de la préservation des fonctions vitales de la personne de façon fiable et sécuritaire.

Heures d'enseignement

Clinique urgences	CM	59h
Clinique urgences	TD	59h

Compétences visées

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir développé les compétences suivantes :

1. Evaluer l'état de santé de patients dans le cadre de motifs de recours et situations cliniques ou en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées:
 - Rechercher et analyser toute donnée contextuelle, clinique, médicale et psycho-sociale corrélée au motif de recours ou à la situation clinique auprès de la personne et de son entourage ou d'une personne requérante ou accompagnante ou tout professionnel disponible et impliqué,
 - Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements en cours pour des pathologies déjà diagnostiquées,
 - Sélectionner et utiliser les outils d'évaluation cliniques appropriées à la situation identifiée et à son évolution,
 - Conduire des entretiens et réaliser des télésoins à l'aide d'une technologie fiable et sécurisée tout en utilisant les techniques de communication adaptées,
 - Identifier, prescrire et télé prescrire le cas échéant et mettre en œuvre les tests diagnostiques et les examens paracliniques en fonction de la sémiologie et des hypothèses diagnostiques,
 - Procéder à l'évaluation clinique de la personne et identifier les signes de gravité et son niveau d'urgence permettant la mise en œuvre de mesures appropriées dans un délai concordant,

- Interpréter les résultats cliniques et paracliniques et hiérarchiser les besoins,
- Identifier la nécessité de requérir un avis médical et/ ou de spécialiste et le délai d'attente compatible avec l'état de santé de la personne pour l'intervention médicale, le cas échéant,
- Apprécier la nécessité d'une concertation pluri professionnelle pour évaluer la situation,
- Identifier les besoins de la personne, ses ressources, ses vulnérabilités, les interactions avec son entourage et ses capacités de soutien,
- Evaluer les limitations fonctionnelles et les capacités et aptitudes préservées dans les domaines physique, psychologique, cognitif et social dans son champ de compétences,
- Identifier tout signe de dangerosité imminente ou potentielle, et prévenir leur survenue,
- Caractériser le niveau de gravité des personnes dans un contexte de crise ou de situation exceptionnelle et les orienter dans un parcours adapté au traitement de leur situation,

2. Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :

- Prescrire un traitement adapté à la situation clinique du patient, en tenant compte de ses antécédents cliniques et des résultats des examens complémentaires,
- Apprécier la nécessité des prescriptions médicamenteuses à PMO autorisées dans le cadre d'une modalité dérogatoire et les mettre en œuvre,
- Identifier les interactions potentielles entre les différents traitements et déterminer leur tolérance ou leur modification,
- Sélectionner les outils d'évaluation clinique adaptés à la situation identifiée de la personne et à son évolution,
- Prescrire ou demander des examens complémentaires paracliniques en fonction des conclusions cliniques et des hypothèses diagnostiques,
- Identifier et solliciter le recours à un médecin ou un avis spécialisé notamment lors d'une modification de la situation clinique de la personne et dans un délai approprié,
- Analyser la pertinence de la réalisation de tests de dépistage, d'actes techniques adaptés au motif de recours, notamment des actes conservatoires lors d'une détresse vitale identifiée et les mettre en œuvre dans un délai adapté et de façon sécurisée,
- Reconduire et adapter la posologie médicamenteuse selon les conclusions cliniques et les résultats des examens complémentaires ainsi que l'évolution de la personne,
- Définir et initier un projet de soin adapté à la situation de la personne et en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire,
- Prescrire des actes infirmiers, des dispositifs médicaux [d'avis d'arrêt de travail, de prescription de transport, de séances de rééducation, de prise en charge et d'aide à domicile] adaptés aux besoins de la personne,
- Identifier la pertinence d'initier des actions éducatives et d'orienter vers un programme d'éducation thérapeutique,

- Analyser et évaluer la perte d'autonomie afin d'identifier l'ensemble des démarches permettant un retour ou un maintien à domicile sécurisé

- Participer à l'évaluation de la pertinence et à l'organisation de la poursuite et du suivi du projet de soin initié avec les différents acteurs du parcours,

- Etre capable de réaliser les actes techniques définis par arrêté du ministre chargé de la santé et appris dans le cadre d'activités pratiques et procédurales (séance de travaux pratiques ou simulation haute fidélité à l'université ou au cours des stages cliniques).